N’Zérékoré : une dizaine de concessions vandalisées sur fond de conflit domanial à Samoé

5 novembre 2026 à 13h 00 - ALPHA OUMAR BALDÉ

C'est une affaire de conflit domanial qui a rapidement dégénéré dans la matinée de ce mardi 3 novembre 2026, au quartier Boma, dans la commune rurale de Samoé. Selon les informations recueillies sur place, des agents des forces de l'ordre, accompagnés d'un huissier de justice, se seraient introduits dans plusieurs concessions aux environs de 9 heures, en l'absence de leurs occupants. L'équipe aurait procédé à l'enlèvement des portes et des fenêtres, avant de s'en prendre aux valises et aux portefeuilles, selon les témoignages recueillis.

En réaction, les victimes, mécontentes de cette intervention, ont barricadé la route à l'aide de pneus enflammés. Cette manifestation a donné lieu à des échauffourées entre les habitants et les forces de l'ordre.

Pasteur David Lama, l'une des principales victimes, rappelle que ce conflit ne date pas d'aujourd'hui. Il habite dans la concession de son beau-père, Maxime Apollinaire Nyankoyamou, dont il situe le décès en 2009. Selon lui, ce dernier avait acheté la parcelle il y a plus de 30 ans. C'est après son décès que le différend aurait éclaté.

Il affirme avoir récemment reçu un document dont il ignore le contenu, l'informant toutefois que le domaine acquis par son beau-père faisait l'objet d'un litige. « *Le conflit dure depuis plus de 20 ans. C'est mon beau-père qui a acheté la parcelle, mais il est déjà décédé. Dans le cadre de ce conflit, plusieurs procès ont été engagés. Tantôt, on dit qu'Apollinaire a raison, tantôt, on dit que c'est Charles qui a raison. Maintenant, c'est après le décès d'Apollinaire en 2023 que Charles est venu avec un huissier de justice nous dire qu'un dernier jugement avait été rendu à la Cour d'appel de Kankan et qu'il avait obtenu gain de cause. Mais ils ne nous ont jamais fait connaître le contenu de cette décision. Ils nous ont simplement envoyé des papiers faisant état des antécédents de l'affaire, sans que nous sachions ce que le procureur a dit dans ce jugement. Et ce n'est même pas nous qui avons engagé une procédure judiciaire contre eux* », a expliqué David Lama.

Il précise que les occupants ont été sommés de libérer les lieux le 30 octobre dernier. À la suite de cette notification, des démarches auraient été entreprises pour tenter de trouver une solution à l'amiable. Celles-ci auraient notamment commencé par une rencontre avec un huissier de justice. «

© 2026 Idimijan | Tous les droits réservés

On est allés voir Célestin, un huissier de justice, qui nous a dit que les 48 concessions concernées devraient chacune payer 10 millions de francs guinéens pour les démarches. Après cela, nous devions rencontrer le vieux Charles pour essayer de négocier le prix des parcelles avec lui, sachant que chacune coûte 120 millions de francs guinéens. Je n'ai pas fait le droit, mais, à ce que je sache, en Guinée, lorsqu'une personne achète légalement une parcelle et que l'habitat lui délivre les documents nécessaires, notamment le plan de masse de sa concession, elle peut y construire sa maison et y vivre pendant plus de dix ans sans être inquiétée. Pour moi, cette concession lui appartient. Pendant la construction, personne ne l'a empêchée. Ce n'est donc pas aujourd'hui qu'on doit nous demander de partir », a-t-il estimé.

Face à cette situation, les familles concernées auraient envisagé d'organiser une marche pacifique pour revendiquer leurs droits. Elles en auraient toutefois été dissuadées par les sages, qui souhaitaient privilégier une médiation entre les différentes parties. Alors qu'elles attendaient toujours l'issue de cette médiation, plusieurs concessions ont été la cible d'une intervention que les victimes qualifient de vandalisme. « *Les sages de N'Zérékoré nous ont dit qu'ils recherchaient la paix dans ce pays et que ce n'était pas un problème qui devait être exposé jusqu'à arriver au niveau du président de la République. Ils ont commencé la médiation avec Charles et ses acolytes. Nous n'avons jamais connu la suite des démarches. Ils sont venus nous demander de patienter, en nous disant qu'ils étaient en négociation avec eux. En attendant, chacun devait préparer une somme de 2 millions de francs guinéens et la garder de côté. Dès qu'un accord serait trouvé, ils allaient nous appeler pour que nous remettions cet argent.*

Ce matin, je suis sorti comme d'habitude pour aller au travail. La cour était vide, il n'y avait personne ici, à part les chiens. J'étais au service lorsqu'on m'a appelé pour m'informer que des militaires étaient venus à la maison, qu'ils avaient enlevé les portes et les fenêtres et emporté des biens. Je suis venu faire le constat : mes portes avaient été arrachées. Ils ne peuvent pas entrer dans une concession en l'absence de ses occupants et la vandaliser. J'avais l'argent destiné à la scolarité de mes enfants à la maison. Ils ont pris tout cet argent. Je pense que vous-mêmes, journalistes, avez fait le constat. Jusqu'à présent, je ne sais pas qui sont ceux qui sont venus faire cela. Tout ce que je demande, c'est la justice. Si, en Guinée, il est permis d'entrer chez quelqu'un en son absence pour faire ce genre de choses, alors que la justice nous départage », a dénoncé le pasteur David Lama, qui affirme n'avoir jamais été personnellement impliqué dans une procédure judiciaire concernant ce domaine.

© 2026 Idimijan | Tous les droits réservés

Interrogé sur cette situation, le parquet affirme ne pas avoir été associé aux opérations d'enlèvement des portes et des fenêtres. Mohamed Fatoumata Soumah, substitut du procureur près le tribunal de première instance de N'Zérékoré, précise toutefois qu'une décision de la Cour d'appel de Kankan est parvenue à son niveau il y a plus de deux mois. Cependant, la date précise de son exécution n'aurait pas été communiquée au parquet.

De son côté, le gouverneur de la région de N'Zérékoré, le colonel Moussa Condé, affirme avoir immédiatement saisi les commandants de la gendarmerie et de la police après avoir été informé des faits. Ces derniers se seraient rapidement rendus sur les lieux afin de rétablir le calme.

Ce mercredi, les autorités de Samoé ainsi que celles de N'Zérékoré ont effectué une descente sur le terrain pour constater les faits. Selon le gouverneur, une dizaine de concessions ont été touchées. Il affirme également avoir demandé que toutes les portes enlevées soient ramenées. « *Nous sommes venus et avons constaté que des dizaines de portes avaient été enlevées. Une dizaine de concessions ont été victimes. Quant à la personne qui est derrière cette affaire, elle doit probablement être le plaignant. J'ai donné des instructions au sous-préfet et au maire pour qu'ils la fassent venir dans mon bureau afin que je lui demande pourquoi et comment cela a commencé, et surtout comment elle a pu venir déloger des gens sans autorisation et sans informer les autorités* », a déclaré le colonel Moussa Condé.

Et d'ajouter : « *Je ne peux pas affirmer qu'il y a eu des vols, mais les portes de plus de dix concessions ont été enlevées. Les concessions ont été ciblées. Je ne sais pas comment ils ont pu entrer dans une concession, puis dans une autre. Mais, puisque nous sommes venus constater les faits, nous allons prendre les dispositions nécessaires pour régler définitivement ce problème. Je ne suis pas juge et je ne relève pas de la justice, mais, sur le plan administratif, nous trouverons une solution et nous réglerons ce conflit* ».

Le gouverneur affirme par ailleurs avoir demandé la restitution de toutes les portes enlevées et déplore le silence des habitants qui, selon lui, n'auraient pas alerté les autorités malgré la répétition des faits. « *Ce n'est pas dans un champ ou dans une brousse que de telles choses peuvent se produire. C'est pourquoi j'ai dit à la population qu'elle a aussi une part de responsabilité dans cette affaire. Cela s'est produit une première fois, une deuxième fois, une troisième fois, jusqu'à durer une semaine, sans que personne n'informe le chef de quartier, le maire ou le sous-préfet. C'est pourquoi la situation a pris autant de temps. Si les autorités avaient été informées dès le premier jour, cela ne se serait pas poursuivi. Mais maintenant que nous sommes informés, nous prendrons*

© 2026 Idimijan | Tous les droits réservés

toutes les dispositions nécessaires et les gens rentreront dans leurs droits, s'il plaît à Dieu », a rassuré le colonel Moussa Condé, gouverneur de la région de N'Zérékoré.

Les circonstances exactes de l'intervention de l'huissier et les conditions d'exécution de la décision attribuée à la Cour d'appel de Kankan restent à éclaircir. Le parquet est attendu sur ces questions, notamment sur le contenu de la décision judiciaire et les modalités prévues pour son exécution.

Foromo Béavogui

© 2026 Idimijan | Tous les droits réservés